

Nouveaux textes d'application du Règlement UE 2024_1624 relatifs au KYC et au Transaction Monitoring (guidelines de l'art. 26(5) et RTS 19(9))

Quels sont les impacts de ces textes au regard de la réglementation luxembourgeoise actuelle ?

- > Comment identifier/différencier une "Business Relationship" et une "Occasional Transaction" ?
- > L'obligation d'identifier les "linked transactions" définies différemment et par des critères précis
- > La notion de source d'information fiable et indépendante
- > Reconnaître des patterns de comportement transactionnel : considérer les transactions dans le temps
- > Quand le transaction monitoring doit-il être fait ? Pre-transaction checks et real-time monitoring

Transaction monitoring :

Guideline 2 de l'article 26(5)

9.00 Comment doivent être conçus, implémentés et testés les monitoring frameworks pour détecter les transactions et les activités inhabituelles ou suspectes

- Quelles sont les exigences de proportionnalité et donc de l'emploi de process et de contrôles manuels, automatisés ou semi-automatisés, et des advanced analytical tools ?
- Le recours à la technologie : pour quelles entités l'automatisation s'impose-t-elle même si le principe de neutralité technologique est réaffirmé ?
- Qu'est-ce que les systèmes et processus doivent être capables d'identifier en matière de changement des données client ?
- L'obligation de justifier et documenter les choix relatifs au monitoring framework
- Qu'est-ce que le transaction monitoring framework doit-être capable de faire ?

- Exigences en matière de détection des risques sur des groupes de transactions sur une période de temps, et pas isolément : ce qui implique des moyens technologiques.

- Reconnaître des patterns de comportement : "risks that only emerge when transactions and activities are considered together over time, rather than in isolation"; quelle est l'étendue de ces "behavioural patterns" ?

Frédéric Guilmin, Partner/Principal | FinCrime – Forensics, Ernst & Young SA, Luxembourg

9.40 Quand le transaction monitoring doit-il être fait ? Les attentes et la marge de manœuvre dans la Guideline 2 du 26(5)

- Le monitoring continu devient la règle
- Le contrôle des transactions ex-ante ou en temps réel (pre-transaction, real time) : quelles sont les exigences dans la Guideline 2 du 26(5)
- Les pre-transaction checks et le real-time monitoring n'apparaissent pas comme une obligation : l'entité apprécie si elle peut le faire, en fonction de son rôle, de son business model, et de l'accès à l'information ;

Floriane Lecoq, Senior Manager, Forensic & Financial Crime, Deloitte Tax & Consulting, Luxembourg

10.30 Pause-café

KYC, KYT, Customer Due Diligence

RTS 19(9), Guideline 1 de l'article 26(5) et RTS 28(1)

10.50 KYC et KYT, quels sont les principaux points d'attention apportés par le Règlement (UE) 2024_1624 ?

- La définition de la relation d'affaires et la notion de transaction occasionnelle : points clés et les difficultés de la RTS 19(9)
- L'identification et la vérification de l'identité d'un client
- L'obligation d'identifier les linked transactions et différence entre linked transaction et occasional transaction
- Les mesures de vigilance
- La gouvernance pour l'approbation des risques
- Les cas de sous-traitance possibles

Cécile Moser, Associée, PwC, Luxembourg et Gauthier Herman, Directeur, PwC Luxembourg

12.10 RTS sur la Customer Due Diligence, quels sont les impacts apportés par ce texte au regard de la réglementation luxembourgeoise actuelle ?

- Les documents requis pour l'entrée en relation
- Les attentes pour l'application de la vigilance renforcée
- La notion de source fiable et indépendante

Cécile Moser, Associée, PwC, Luxembourg et Gauthier Herman, Directeur, PwC Luxembourg

12.50 Fin de la conférence

INFORMATION & INSCRIPTION

Tel: +41 22 849 01 11
info@academyfinance.ch
Academy & Finance SA
Rue Neuve-du-Molard 3, CP 3039,
CH-1211 Genève 3
www.academyfinance.ch

PRIX

580 euros
Inscriptions supplémentaires de la même
société : -50%

AF 1521

LUXEMBOURG, MARDI 24 NOVEMBRE 2026, 9.00-12.50, HÔTEL LE ROYAL / ONLINE

☐ Je m'inscris au séminaire "Nouveaux textes d'application du règlement UE 2024_1624 relatifs au KYC et au Transaction Monitoring" le 24 novembre 2026.

☐ Je participerai dans la salle ☐ Je participerai online sur Zoom

Nom et prénom

Fonction

Société.....

Adresse

Code postal et ville

Tel Email.....

Date Signature